

# Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21/09/2015

A 19 h à la Mairie

(Art L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

## ORDRE DU JOUR

### FINANCES

- Décision modificative N°3
- Demande de subvention pour acquisition PC groupe scolaire
- Attribution d'une aide financière par la mairie pour les réfugiés

### ADMINISTRATION GENERALE

- Congrès des maires 2015

### URBANISME

- Servitude de passage à SA des chalets pour accès à opération arrière de la Mairie

### QUESTIONS DIVERSES

-----

Le 21 septembre 2015, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PECHBONNIEU se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :**

**Etaient présents :** Mmes GEIL GOMEZ, BACCO, BAIERA, BINOTTO, ESCROUZAILLES, FONTES, GARBETT-BARON, LANDES, MITSCHLER, NAAM, RATIER, THERON et MM. BACOU, BONNAND, CAZADE, CECCATO, DAUMAIN, DAVY, FERRES, GONZALES, METZ, PIETRI, SEMPERBONI, SDRIES, VERGNES.

**Absents excusés représentés :** Mme Blanc (pouvoir à Mme MITSCHLER), Mme QUERIO ( pouvoir à M. FERRES)

Mme Sonia THERON a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame GEIL-GOMEZ Sabine, Maire.  
Mme le Maire donne ensuite lecture du compte- rendu du conseil municipal du 24 juin 2015 que lq Assemblée, APPROUVE à l'unanimité. Elle propose ensuite, l'examen d'une question non inscrite

à l'ordre du jour, faute de éléments le jour de la convocation mais pour laquelle une prise de décision en connaissance de cause est possible aujourd'hui et s'avère urgente car elle concerne l'octroi d'un secours exceptionnel à une famille menacée d'expulsion.  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'examiner cette question en séance.

o o o o o o o o o o o

**FINANCES**

**OCTROI SECOURS EXCEPTIONNEL**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la famille M. et Mme a fait l'objet le 24/08/2015, d'une procédure d'expulsion de son logement, pour impayés de loyer.

Après avoir obtenu de la part de l'huissier une suspension de procédure, dans l'attente de trouver une solution de relogement à cette famille, Madame le maire présente à l'Assemblée une facture relative aux frais d'expulsion, que la famille en question est dans l'incapacité d'acquitter.

Compte tenu de la situation économique et sociale de cette famille, et des difficultés financières qu'elle rencontre, Madame le Maire propose à l'Assemblée une prise en charge de ces frais dont le montant s'élève à 2 856.96 ". Elle propose également que la commune prenne en charge les loyers dus par cette famille entre le 24/08 et le 23/09/2015 date effective de l'expulsion soit 603 "

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, appelé à délibérer

Considérant les importantes difficultés financières et sociales de M. et Mme ..et la situation d'extrême urgence à laquelle ces personnes ont dû faire face,

**ACCEPTÉ** la prise en charge de la facture relative aux frais d'expulsion présentée par l'huissier soit un total de 2 856.96 ".

**DECIDE** de prendre également en charge le loyer du par cette famille pour la période allant du 24/08 au 23/09/2015 soit la somme de 603 ".

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6713 du budget communal

✓ **Adopté à l'unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE N°3**

Deux virements de crédits en section d'investissement afin de financer le remplacement de matériel informatique au groupe scolaire et l'acquisition de pompes neuves au complexe sportif :

<i>INVESTISSEMENT :</i>			
Art 2088 frais étude	- 8 500 "	Art 2188-118 pompes stade	+ 5 000 "
		Art 2183-103 mat informatiq écoles	+ 3 500 "

✓ **Adopté à l'unanimité**

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION PC AU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de remplacer 4 ordinateurs à l'école maternelle et élémentaire et de faire l'acquisition d'un PC portable pour le soutien scolaire.

Elle présente ensuite un devis de la société cybertech portant sur un ensemble matériel informatique composé de 4 ordinateurs de bureau avec logiciel et système de sauvegarde et d'un ordinateur portable.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** appelé à délibérer,

1. **APPROUVE** les acquisitions ci-dessus ainsi que le devis présenté dont le montant s'élève à 2 681.33 " HT soit 3 217.60 " TTC
2. **AUTORISE** Madame le Maire à présenter au Conseil Départemental une demande de subvention au meilleur taux possible

✓ **Adopté à l'unanimité**

## ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LA MAIRIE POUR LES REFUGIES SYRIENS

Le Conseil Municipal ne sera pas appelé à délibérer sur cette question puisque en réunion des maires de la Communauté de Commune a été adopté le principe d'une aide votée au niveau intercommunal. La commission intercommunale d'action sociale prendra contact avec les associations locales et nationales d'Aide aux Réfugiés afin de recenser les besoins et organiser une action adaptée.

## ADMINISTRATION GENERALE

## CONGRES DES MAIRES 2015

Madame le Maire expose que comme chaque année le budget communal prévoit à l'article 6532 des crédits pour couvrir les frais relatifs à la participation des élus au Congrès des Maires de France à Paris.

Il convient cependant de préciser les modalités de prise en charge des frais occasionnés lors de cette mission spéciale et de désigner nominativement les personnes mandatées à se rendre au congrès.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** appelé à délibérer,

3. **AUTORISE** la prise en charge directe et (ou) le remboursement aux élus concernés, des frais de description, de déplacement, de stationnement, de séjour (hébergement et restauration) sur la base des frais réels engagés et (ou) sur présentation de justificatifs.
4. **DONNE** mandat spécial pour se rendre au congrès des Maires de France aux élus ci-après : Mme GEIL GOMEZ Sabine, Maire et M. SEMPERBONI Patrice, maire-adjoint, et Mme BACCO Virginie, maire-adjoint.

✓ **Adopté à l'unanimité**

## URBANISME

### SERVITUDE DE PASSAGE POUR ACCES OPERATION ARRIERE MAIRIE A SA HLM DES CHALETS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de réaliser l'opération immobilière d'extension du cœur de ville, la SA HLM DES CHALETS, porteuse de l'opération doit réaliser un accès sur l'emprise du domaine public communal. Pour se faire, Madame le Maire propose de déclasser une emprise de terrain communal qui constituera la future voirie, et d'accorder à la SA HLM DES CHALETS une servitude de passage.

Les parcelles communales impactées sont cadastrées N° AO 61, AO 189, AO 190 pour une emprise de la voirie représentant une surface d'environ 1091 M2 (voir plan ci-joint)

Les travaux de voirie et réseaux réalisés sur cette parcelle seront à la charge de la SA HLM DES CHALETS qui les rétrocèdera ensuite gratuitement à la commune avec l'ensemble des voiries, VRD et espaces communs de l'opération.

Maitre Zenou, notaire de la commune et notaire de la SA HLM DES CHALETS sera chargé de la rédaction des actes notariés correspondants.

Appelé à délibérer, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles communales désignées ci-dessus
- **DECIDE** en conséquence:
  - de prononcer le déclassement d'une emprise de terrain communal d'environ 1091 M2 sise sur les parcelles communales N°AO 61, AO 189, et AO 190
  - d'accorder, sans indemnité, une servitude de passage à la SA HLM DES CHALETS sur ces parcelles communales afin de réaliser une voie d'accès avec les réseaux qui s'y attachent afin de desservir l'opération d'extension du cœur de ville.
- **PRECISE** que la SA HLM DES CHALETS prend à sa charge les travaux nécessaires à la réalisation de cet accès, les frais de géomètre pour d'éventuels bornages ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction des actes réglementaires, ceci expliquant l'absence d'indemnité pour la constitution de cette servitude.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et tous actes utiles à cette transaction.

✓ **Adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

### Point travaux

Monsieur FERRES rapporteur de la commission urbanisme- travaux- sécurité fait part du projet de largissement de chaussée et de la réfection des trottoirs sur la RD «route de Bessières, financés par la Conseil Départemental.

D'autres travaux de délargissement de voirie sont prévus par TISSEO, rue des Coteaux Bellevue devant la médiathèque pour permettre le croisement des bus.

Est évoqué également un problème de stationnement sur le parking de la médiathèque. Celui-ci bien que réservé aux usagers est souvent utilisé par les habitants de la résidence voisine.

### **Point animations**

Il est rappelé que dans le cadre du Festival Occitania , aura lieu le 25/09 à 20 heures 45 à l'église Pechbonnieu, un récital de la chanteuse occitane Lisa.

### **Commission finances**

La commission a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle procédure de achat et a redéfini les seuils à partir desquels plusieurs devis devront être présentés et soumis à l'approbation du vice-président.

La nouvelle procédure de achat s'accompagne de nouveaux documents à renseigner, et s'applique à tous les services à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Chaque responsable de commission devra vérifier le strict respect de la procédure .

### **Commission Culture**

Mme Sonia Theron, rapporteur de la commission donne un bilan très positif du dernier « Pechbonjeux » organisé dernièrement par la ludothèque puisque 320 personnes ont participé à l'évènement.

### **Commission Enfance-Jeunesse**

Suite à la réforme des rythmes scolaires, Mme MITSCHLER rapporteuse de la commission informe que le PEDT (programme éducatif Territorial) élaboré par un comité de pilotage composé d'enseignants, de représentants des parents d'élèves , d'animateurs péri- scolaires et d'élus de la commission, a été finalisé et a fait l'objet d'une convention de partenariat entre la commune et les services de l'état (Préfet, Directeur d'académie, Directeur de la CAF)

### **Commission communication**

La plaquette jeunesse sera distribuée fin septembre aux écoles et à « L'Atelier »

### **Point Transport**

Monsieur Bacou rappelle que se tiendra en Mairie une réunion le jeudi 24 septembre à la salle des fêtes avec TISSEO pour débattre de l'avenir des transports dans le Nord-Est toulousain.

La séance est levée à 20heures 30